

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 8 décembre 2022 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2023-2024 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

NOR : SPRH2233429A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la santé et de la prévention,
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 633-3 ;
Vu l'arrêté du 31 octobre 2008 modifié fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;
Vu l'arrêté du 12 avril 2012 modifié portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste ;
Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;
Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 modifié portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 portant détermination des régions d'internat de pharmacie,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application de l'article L. 633-3 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts au titre de l'année universitaire 2023-2024 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques est fixé selon la répartition prévue en annexes I et II.

Art. 2. – La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 décembre 2022.

*Le ministre de la santé
et de la prévention,*

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
M. DAUDÉ

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle :

*La cheffe du service de la stratégie
des formations et de la vie étudiante,
adjointe à la directrice générale,*

L. VAGNER-SHAW

ANNEXE I

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS POUR LE DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE PHARMACIE HOSPITALIÈRE AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT DE PHARMACIE AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

RÉGIONS et CHU de rattachement	PHARMACIE HOSPITALIÈRE
Auvergne-Rhône-Alpes	49
Clermont-Ferrand	9

RÉGIONS et CHU de rattachement	PHARMACIE HOSPITALIÈRE
Grenoble-Alpes	14
Hospices civils de Lyon	26
Bourgogne-Franche-Comté	18
Besançon	9
Dijon-Bourgogne	9
Bretagne	17
Rennes	17
Centre-Val de Loire	14
Tours	14
Grand Est	34
Nancy	13
Reims	8
Strasbourg	13
Hauts-de-France	41
Amiens-Picardie	11
Lille	30
Ile-de-France	58
Assistance publique-hôpitaux de Paris	58
Normandie	25
Caen-Normandie	10
Rouen-Normandie	15
Nouvelle-Aquitaine	35
Bordeaux	18
Limoges	8
Poitiers	9
Occitanie	44
Montpellier	22
Toulouse	22
Pays de la Loire	26
Angers	12
Nantes	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40
Assistance publique-hôpitaux de Marseille	40
TOTAL GÉNÉRAL	401

ANNEXE II

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS POUR LE DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE BIOLOGIE MÉDICALE AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT DE PHARMACIE AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

RÉGIONS et CHU de rattachement	BIOLOGIE MÉDICALE
Auvergne-Rhône-Alpes	29
Clermont-Ferrand	6
Grenoble	7
Hospices civils de Lyon	16
Bourgogne-Franche-Comté	10
Besançon	4
Dijon	6
Bretagne	10
Rennes	10
Centre-Val de Loire	8
Tours	8
Grand Est	18
Nancy	6
Reims	6
Strasbourg	6
Hauts-de-France	22
Amiens	9
Lille	13
Ile-de-France	42
Assistance publique-hôpitaux de Paris	42
Normandie	13
Caen	6
Rouen	7
Nouvelle-Aquitaine	23
Bordeaux	10
Limoges	7
Poitiers	6
Occitanie	21
Montpellier-Nîmes	10
Toulouse	11
Pays de la Loire	12
Angers	6
Nantes	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20

RÉGIONS et CHU de rattachement	BIOLOGIE MÉDICALE
Assistance publique-hôpitaux de Marseille	20
TOTAL GÉNÉRAL	228